

	<i>Psychologue</i>	<i>Travailleur social</i>	<i>Psychothérapeute</i>	<i>Sexologue</i>	<i>Psychoéducateur</i>
Expertise	Le psychologue clinicien intervient dans le but de favoriser un changement de comportements, d'émotions ou de manière de penser.	Le travailleur social intervient dans le but de favoriser le développement optimal de l'être humain en interaction avec son environnement. Il soutien la personne afin de rétablir son fonctionnement social.	La psychothérapie est un ensemble de traitements psychologiques. Le psychothérapeute intervient dans le but de traiter la personne au plan émotif, comportemental et cognitif.	Le sexologue clinicien intervient dans le but d' améliorer, de maintenir et de rétablir la santé sexuelle des personnes.	Le psychoéducateur intervient dans le but de favoriser l'adaptation optimale de l'être humain en interaction avec son environnement.
Formation académique	Une maîtrise ou un doctorat en psychologie	Un Baccalauréat ou une maîtrise en travail social	Une maîtrise en relation humaines et une formation théorique en psychothérapie (stage, supervision) de niveau universitaire	Une maîtrise en sexologie	Une maîtrise en psychoéducation
Ordre Professionnel	Membre de L'Ordre des Psychologue du Québec (OPQ).	Membre de l'Ordre des Travailleurs Sociaux et des Thérapeutes Conjugaux et Familiaux du Québec (OTSTCFQ).	L' OPQ décerne un permis pour la pratique de la psychothérapie	Membre de l'Ordre Professionnel des Sexologues du Québec (OPSQ)	Membre de l'Ordre des Psychoéducateurs et Psychoéducatrices du Québec (OPPQ)
Activités professionnelles autorisées réservées (concernant la pratique en clinique)	Évaluation psychologique Diagnostic psychologique Psychothérapie à court, moyen et long terme.	Activités concernant la pratique à notre clinique : Évaluation psychosociale d'une personne (régimes de protection) Évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic	Psychothérapie à court moyen terme	Évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité Exercice de la psychothérapie (avec permis)	Évaluer les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives d'une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic
Autorisé(e) par L'OPQ à pratiquer la psychothérapie	Dre Valerie Moore Marc Ricard		Josée St-Pierre		Josée St-Pierre